

Appel à candidature pour le mandatement de vétérinaire pour l'exercice de missions de certification officielle – Espèce bovine

Appel à candidature pour le mandatement de vétérinaire pour l'exercice de missions de certification officielle en matière d'échanges au sein de l'Union Européenne d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons, prévu à l'article D. 236-6 du code rural et de la pêche maritime.

Objet de l'appel à candidature : établissement et délivrance de tous certificats exigés en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux vivants et de leurs produits pour l'espèce bovine.

Volume de certification : 500 certificats/an.

Destinations envisagées : UE – principalement Espagne.

Espèce concernée : bovins.

Jours et horaires d'intervention : jours ouvrables de 8h00 à 24h00, exceptionnellement le week-end

Type de procédure : procédure de désignation organisée conformément aux articles L. 203-9, D. 236-6 et D. 236-9 du code rural et de la pêche maritime.

Lieux d'exécution :

Centre de rassemblement
SARL GESLAND Christian
Le Boulay
72260 Marolles les Braults

Caractéristiques principales :

Vérification des statuts des zones/exploitations/pays.

Etablissement et délivrance par le système communautaire TRACES, de tous certificats et documents exigés.

Notification du mouvement par le système TRACES. (TRAde Control and Expert System)

Tenue d'un registre des certificats émis et communication au DDPP de la Sarthe des anomalies constatées.

Délai d'exécution : mandat d'une durée de cinq ans à compter de la signature de la convention.

Rémunération : 10,90 euros HT par certificat validé.

Date limite de réception des dossiers de candidature : 08 janvier 2021 16heures

Renseignements, adresse de réception des dossiers de candidature :

Direction départementale de la Protection des Populations
Cité administrative
19, boulevard Paixhans
CS 91631
72016 Le Mans cedex

Correspondant : Madame Caty BERNARD

tél. 02 72 16 43 43

ddpp@sarthe.gouv.fr

Documents joints :

- > Règlement de la consultation
- > Modèle d'engagement
- > Modèle de convention homologuée
- > Arrêté ministériel du 29 septembre 2011 modifié
- > Guide de certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants et de leurs produits